

**CPR-141001**  
**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2014**  
**8 h 30**  
**Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon**  
**Campus de Moncton**

**PRÉSENCES :**

Hector Adébgidi  
Pierrette Fortin  
Izold Guihur  
Matthieu LeBlanc  
Denis Roy

André Samson, président  
Sid-Ahmed Selouani  
Georges Semedo Cabral  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Pascal Robichaud, registraire

**Personnes excusées :** Shawn Beaulieu et Jean-Jacques Doucet

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 32.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Correction :

Page 2, au point 21, il faut lire que la prochaine réunion sera le 3 décembre 2014.

**R : 01-CPR-141001**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

#### Corrections :

- À la page 3, au point 8.2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> phrase, il faut lire : « ...le nombre de copies imprimées a diminué de façon significative... »

#### **R : 02-CPR-141001**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-140910 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

### 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

### 5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Aucun nouveau document.

### 6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

#### 6.1 **(18) Calendrier 2014-2019 (doc. 3/14-15)**

Le Comité des programmes passe en revue le calendrier universitaire du printemps 2014 à l'hiver 2019. Le Comité note qu'après consultation auprès des campus d'Edmundston et de Shippagan, les dates des cérémonies de collation des diplômes demeureront celles proposées.

Le Comité discute longuement des arrivées tardives et des inscriptions tardives des étudiantes et des étudiants en notant la nuance entre les deux expressions. Le registraire explique qu'un projet de règlement est en cours de rédaction sur le sujet. Il appert qu'il y a une corrélation positive entre une inscription tardive et des échecs dans les cours. Ceci dit, il y a d'autres considérations à prendre en ligne de compte dans le traitement des demandes d'inscription tardives.

En lien avec le calendrier universitaire 2014-2019, le Comité note que la date du début des cours est entre le 1<sup>er</sup> et 7 mai, le 2 et 8 septembre ainsi que le 5 et 9 janvier.

**Suivi : Registraire**

#### 6.2 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (doc. 5, 5A et 5B/14-15)**

Aucun nouveau document.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140528****7.1 (5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)**

Aucun nouveau document.

**7.2 (19) Projet de règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées (doc. 46/13-14)**

Aucun nouveau document.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425****8.1 (5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

Aucun nouveau document.

**8.2 (5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207****9.1 (15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17, 17A et 17B/13-14)**

Invité : Eric Hervet, membre du Conseil de la langue française

Le Comité des programmes examine le document 17 B intitulé *Modifications aux normes linguistiques*. Les points suivants sont soulevés :

- Dans les lettres du 2 avril 2014 et du 18 septembre 2014, lettres qui exposent certains motifs pour apporter des changements, le Comité n'est pas chaud à l'idée que le projet de la reconfiguration des programmes soit une raison principale des changements proposés. Le nouveau régime pédagogique prévoit une formation linguistique pour tous les programmes de 1<sup>er</sup> cycle, sauf quelques exceptions comme le droit. La capacité de s'exprimer en français est une exigence de base pour être admis à l'Université de Moncton. Selon le Comité, les deux premières phrases du deuxième paragraphe doivent être réécrites ou biffées.
- Dans la lettre du 18 septembre 2014 de Sylvie Blain à André Samson, on note que le mot « normes » est remplacé par le mot « exigence ». Le Comité discute longuement de la portée des mots et considère que le mot « normes » doit être utilisé. Le mot *exigence* doit être *remplacé* par le mot norme partout dans les textes.

9.1 **(15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17, 17A et 17B/13-14) (suite)**

- Dans la lettre du 15 novembre 2013, dans la première puce, on dit ceci : « Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation à la profession, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'études. » Le Comité est d'avis que cet énoncé doit apparaître dans le document faisant état du *Barème pour les travaux faits à la maison*.
- Le tableau intitulé *Barème pour les travaux faits à la maison* doit être nettoyé. Les chiffres biffés doivent être enlevés.

En vue d'une recommandation au Sénat académique, un document étayant les raisons principales des changements ainsi la nouvelle proposition devrait être présentée au Comité des programmes.

**Suivi : Conseil de la langue française**9.2 **(22) Répertoires des cours – version électronique et version papier (doc. 9/14-15)**

La secrétaire générale présente les résultats d'un sondage portant sur les répertoires de cours, sondage mené par le bureau de la recherche institutionnelle. Les répondants, au nombre de 736, sont des étudiantes et des étudiants au premier cycle, des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs, des membres du corps professoral et autres membres du personnel.

Les points saillants sont les suivants :

- 50 % des étudiants au premier cycle qui reçoivent le répertoire en format papier le consulte.
- 82,7 % des membres du corps professoral et 66,7 % des autres membres du personnel qui reçoivent le répertoire en format papier le consultent.
- Chez les étudiants (1<sup>er</sup> cycle et études supérieures) qui consultent le répertoire en format papier, les 3 raisons principales de cette consultation sont : la description des cours, la description des programmes et le calendrier universitaire.
- Chez les membres du corps professoral qui consultent le répertoire en format papier, les 3 raisons principales de consultation sont : la description des cours, les règlements universitaires et le calendrier universitaire.
- Chez les autres membres du personnel qui consultent le répertoire en format papier, les 3 raisons principales de consultation sont : le calendrier universitaire, la description des cours et la description des programmes.

9.2 **(22) Répertoires des cours – version électronique et version papier (doc. 9/14-15)**  
(suite)

- À la question *Pensez-vous que le répertoire universitaire en format papier est important ?*, les pourcentages suivants ont été obtenus selon les divers groupes :
 

1. Étudiante ou étudiant au premier cycle :	49,7 %
2. Étudiante ou étudiant aux cycles supérieurs :	49,1 %
3. Membre du corps professoral :	74,1 %
4. Autres membres du personnel :	54,9 %
  
- À la question *Seriez-vous en accord avec l'abolition de la version papier du répertoire universitaire ?*, les pourcentages suivants ont été obtenus à la réponse « je ne suis pas d'accord ».
 

1. Étudiante ou étudiant au premier cycle :	32,1 %
2. Étudiante ou étudiant aux cycles supérieurs :	40,0 %
3. Membre du corps professoral :	61,5 %
4. Autres membres du personnel :	42,9 %

Les membres du Comité des programmes notent que le sondage permet d'avoir un regard plus sobre sur les habitudes de divers groupes de la communauté universitaire. La variation des réponses n'est pas surprenante en soi. Ceci dit, le Comité des programmes note l'importance que l'on accorde au calendrier universitaire et aux descriptions de cours.

Les membres du Comité sont d'avis qu'un virage vers l'outil électronique est envisageable. Ce virage doit être de bonne qualité et le produit en ligne doit être intéressant et présenté une valeur ajoutée. Bref, l'outil doit être performant.

La secrétaire générale donne les informations suivantes au niveau des coûts des répertoires :

Premier cycle :	26 380 \$	Tirage annuel : 9 550 exemplaires
Études supérieures :	6 743 \$	Tirage aux deux ans : 2 225 exemplaires
Cartes postales (promotion) :	220 \$	Tirage annuel : 1200 exemplaires

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche note que toute modification entraînera la question des coûts. Ceci dit, il s'engage à faire des démarches auprès du Comité de budget.

**Suivi : VRER**

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124**

10.1 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206**

**11.1 (14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (doc. 40A/12-13)**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**

**12.1 (17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1 et 1A/13-14)**

Aucun nouveau document.

**12.2 (22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

**13.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

**14.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

**14.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

**15.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

**16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

**16.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

**17. MODIFICATION DU CONTINGENT DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN SCIENCE DE LABORATOIRE MÉDICALE (doc. 6/14-15)**

**R : 03-CPR-141001**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical afin qu'il soit offert au CCNB-Edmundston (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années) et que son contingentement soit fixé à six étudiantes et étudiants par année (à cet endroit). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**18. DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS – BACCALAURÉAT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ZONE CÔTIÈRE (RÉGIME RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF (doc. 7/14-15)**

**R : 04-CPR-141001**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que les années 3 et 4 des programmes reconfigurés de Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime régulier) et de Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime coopératif) soient déployées dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**19. RECONFIGURATION – ANALYSE DE DÉPLOIEMENT (doc. 8/14-15)**

Le registraire présente un grand tableau portant sur le déploiement des programmes reconfigurés. On note que 74 programmes reconfigurés sont présentement déployés et que 36 programmes sont en chantier. Aussi, 12 programmes sont reconfigurés, mais en attente pour le déploiement. En pourcentage, on note que 61 % des programmes à reconfigurer sont *reconfigurés et déployés*.

Enfin, au niveau de la programmation au système Socrate, on note que 28 programmes sont programmés, soit 23 %. Le travail se poursuit.

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**21. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le mercredi 3 décembre à 8 h 30 au Salon du chancelier.

**22. CLÔTURE**

La séance est levée à 10 h 20.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
André Samson, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale